

## Questionnaire aux candidat(e)s, têtes de liste aux élections PE

**Date limite de réponse : 30 avril 2009**  
**à retourner par mél à Mme Claudine Degoul: degoul@cfecgc.fr**

**NOM / Prénom : GOLLNISCH Bruno**

**Parti politique : Front National**

**Contact : contact@gollnisch2009.com**

### 1. LES SERVICES PUBLICS

*Les services publics (appelés au niveau européen « service d'intérêt général ») sont un gage de cohésion sociale d'une population sur un territoire.*

*Après l'ouverture à la concurrence ces dernières années de services publics tels que, par exemple, la distribution du courrier, le transport ferroviaire de voyageurs, la fabrication et la distribution de l'électricité, un projet de réglementation européenne est en débat pour les services publics du champ social (santé, formation professionnelle, insertion, crèches, logement, placement des chômeurs...).*

#### 1.1. Soutenez-vous l'initiative d'une directive européenne encadrant les services publics du champ social ?

Oui  Non

#### 1.2. Si oui, quels services sociaux devraient être concernés ? (1 500 signes maxi)

Nous soutenons le principe fondamental suivant : le droit des Etats à décider eux-mêmes de la définition, de la nature, de l'organisation et du financement des services publics. Nous nous sommes donc toujours opposés aux directives européennes concernant les services publics, au sens "français" du terme, et notamment une directive cadre. Nous pensons en effet que les conditions ne sont pas réunies pour garantir leur prestation de manière réellement universelle, à un coût raisonnable et répondant à un certain nombre d'objectifs non économiques, comme l'aménagement du territoire par exemple. Nous estimons que le traitement de ces secteurs sous l'angle principal de la concurrence conduit à un écrémage des marchés les plus rentables par quelques acteurs surpuissants, et un renchérissement des services fournis pour une efficacité additionnelle peu identifiable. Il est symptomatique d'ailleurs que la Commission n'évoque jamais les "services publics" en tant que tels, mais des termes flous à la définition variable comme le service universel, les services d'intérêt économique général, les services sociaux d'intérêt général, etc...

## 2. LES DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX ET LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

*Plusieurs situations de dumping social entre pays de l'Union européenne ont défrayé la chronique en 2008 (notamment les arrêts Viking, Laval, Rüffert). Ces situations posent la question de la conciliation entre les libertés économiques (liberté de commercer, liberté de s'installer) garanties par les traités de l'Union européenne et les droits sociaux élémentaires (respect des salaires minima, du temps de travail, du droit syndical, du droit à la négociation collective, du droit de grève, de l'égalité professionnelle...) garantie par la charte européenne des droits sociaux et des textes internationaux.*

### 2.1. Quelle est votre vision de la conciliation entre les libertés économiques et les droits sociaux fondamentaux ? (1 500 signes maxi)

Les affaires que vous évoquez sont scandaleuses : elles sont en effet une application par voie jurisprudentielle de la directive Bolkestein dans sa première version, pourtant très profondément amendée par le Parlement européen et largement rejetée par les citoyens, et un rétablissement de la clause la plus décriée de cette directive, "le principe du pays d'origine".

De plus, cette jurisprudence de la Cour Européenne de Justice encadre l'exercice du droit de droit de grève, sujet qui ne relève pourtant absolument pas des prérogatives de l'Union européenne.

En ce qui me concerne, j'estime que le droit social et les règles du travail nationales ne doivent en aucun cas pouvoir être contournés, ou violés, au nom du respect des "libertés" économiques inscrites dans les traités. En d'autres termes, il ne devrait pas pouvoir être licite d'appliquer dans un Etat membre un niveau de salaire ou de couverture sociale inférieur aux minima résultant de la législation interne du dit Etat.

### 2.2. Quel rôle l'Union européenne doit-elle jouer dans cette conciliation ? (1 500 signes maxi)

C'est l'existence de l'Union européenne et la manière dont elle fonctionne qui est à l'origine du problème : primat du droit de la concurrence sur les autres considérations (y compris certains objectifs généraux non économiques inscrits dans les traités), "marchandisation" de l'élément humain, rôle de la Cour de Justice, etc...

Il faut donc changer négocier une révision des traités. Dans l'immédiat, il convient :

- d'établir d'une façon claire que le droit du pays d'exécution de la prestation détermine le régime social minimal applicable à ceux qui sont chargés de l'exécuter ;
- pour les produits et services qui sont importés de l'extérieur de l'Union européenne, d'établir des mécanismes douaniers compensateurs du dumping social pratiqué dans certains pays d'origine.

### 3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

*La révision de la directive sur le temps de travail a suscité de vifs débats entre les états membres de l'Union puis entre les députés européens lors de la présidence française de l'UE, sur le deuxième semestre 2008. Le Parlement européen a adopté un texte affirmant le temps de garde comme du temps de travail et interdisant à terme toute possibilité de déroger par accord individuel aux durées maximales de travail hebdomadaires.*

#### 3.1. Pour vous, le temps de garde, le temps d'astreinte sont-ils des temps de repos ? (1 500 signes maxi)

Non. De plus, la distinction entre garde "active" et "inactive" telle que mentionnée dans la position commune du Conseil engendre plus d'incertitude et d'insécurité juridique qu'autre chose. Sur ce texte, les élus FN ont voté les amendements qui leur semblaient protecteurs des travailleurs européens.

#### 3.2. Pour vous, la possibilité de déroger à des durées maximales de travail (48h par semaine) par accord individuel ou collectif doit-elle exister ? (1 500 signes maxi)

De telles dérogations doivent rester tout à fait exceptionnelles, pour certaines professions et pour répondre à certaines contraintes de service et/ou d'organisation par exemple. Elles doivent être négociées par branche. Il est à craindre en effet qu'au niveau de l'entreprise, et plus encore au niveau individuel, les pressions ne soient trop fortes.

#### 4. LA RETRAITE

*En principe, un salarié qui finit sa carrière en France après avoir travaillé dans plusieurs pays de l'Union européenne, bénéficie de sa retraite en même temps qu'un salarié qui a fait toute sa carrière en France, grâce à une règle européenne de coordination des systèmes de sécurité sociale.*

*Cependant, des cas concrets tendent à montrer que le montant de la retraite perçu dans ce cadre par le salarié mobile (souvent des personnes qualifiées) est inférieur à celui de la retraite du travailleur qui a réalisé toute sa carrière en France.*

##### 4.1. Que proposez-vous pour que la mobilité européenne ne pénalise pas les droits à la retraite ? (1 500 signes maxi)

Je ne suis pas spécialiste du sujet, mais il semble que cette difficulté soit due avant tout au manque de "portabilité" des pensions complémentaires, qui a fait l'objet d'une proposition de directive spécifique toujours en attente de première lecture au Conseil.

Je dois dire que pour une fois, l'Union européenne s'occupe d'un problème strictement européen. Je souligne en revanche qu'elle aborde systématiquement cette question de mobilité non pas sous l'angle de la résolution d'un problème transfrontalier spécifique, mais dans l'optique d'une mobilité géographique quasi obligatoire et de la création utopique d'un marché européen du travail unique qui n'est à nos yeux ni possible, ni souhaitable.

## 5. LA SANTÉ

*La majorité des pays de l'UE est confrontée au grave problème de la démographie médicale. Cependant, certains pays continuent de restreindre l'accès à la formation des médecins et à garantir la liberté d'installation.*

### 5.1. Qu'en pensez-vous? (1 500 signes maxi)

Il est effectivement absurde de maintenir un numéris clausus limitant l'accès des jeunes nationaux aux professions médicales, tandis que nous pillons sans vergogne les professionnels de santé des pays de l'Est ou de l'Afrique : on ne résout pas le problème, on le déplace, faute d'analyse prospective sérieuse sur les besoins sanitaires de notre pays. Et je crois que ce problème doit se régler au niveau national, par le renoncement justement à appliquer pour tout, partout et en toutes circonstances, la liberté d'installation et de circulation. En effet, et quoi qu'en pense la Commission, les professionnels ne sont pas interchangeables. Les différences culturelles et linguistiques existent, elles ont des conséquences.

*La mobilité des patients tout comme celle des professionnels de santé au sein de l'Union européenne font se rencontrer des conceptions nationales différentes du suivi médical. La protection des données médicales s'en trouve impactée.*

### 5.2. Selon vous, comment, dans ces conditions, garantir le secret médical et la confidentialité des données ? (1 500 signes maxi)

Un texte est en préparation sur le droit des patients en matière de soins de santé transfrontaliers qui traite, je crois de ce sujet. Mais d'autres conséquences de cette mobilité m'inquiètent davantage que la garantie du secret médical comme l'équilibre de nos systèmes de protection sociale, les contrôles possibles par les Etats (ou leurs autorités chargées de la protection sociale), l'exercice libéral des professions médicales, le "nomadisme" médical des patients comme des praticiens, l'impossibilité de pouvoir garantir aux patients nationaux une priorité d'accès aux soins pour les traitements qui impliquent de longues listes d'attentes, etc...

## 6. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*L'Union européenne a affiché de fortes ambitions en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables pour les 10 ans qui viennent.*

*Dans ce cadre, la question des transports et de l'indépendance énergétique prennent un relief particulier.*

### 6.1. Quelle est votre opinion sur une politique européenne de grands travaux concernant les transports combinés, permettant l'acheminement des produits sur l'ensemble du territoire européen tout en réduisant le trafic routier ? (1 500 signes maxi)

Mon opinion est que la construction européenne devrait effectivement se concentrer sur un nombre restreint de projets concrets, identifiables, quantifiables en termes de coûts et d'avantages, contrôlables, et d'intérêt réellement européen. Pourquoi pas effectivement sur de grands axes de transports multimodaux (je pense par exemple au canal Rhin-Rhône). Je suis également méfiant sur le dogme intangible qui attribue le réchauffement du climat à l'activité humaine. C'est possible, mais beaucoup moins sûr qu'on ne nous le répète à longueur de temps. C'est en tout cas contesté par des centaines de scientifiques dont on ne présente jamais les analyses dans l'opinion.

### 6.2. Selon vous, quels moyens faut-il développer pour garantir une indépendance énergétique de l'Union européenne ? Quelle place pourraient avoir dans ce cadre les énergies dites « propres » ? (1 500 signes maxi)

Je crois qu'il faut se méfier de l'engouement pour un certain nombre d'énergies dites propres. Je pense par exemple aux biocarburants, portés aux nues un temps, aujourd'hui soupçonnés d'avoir un "bilan carbone" globalement négatif et une responsabilité dans la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires, ou encore aux éoliennes et à leurs multiples conséquences nuisibles (fonctionnement intermittent nécessitant le couplage avec une centrale classique, impact sur le paysage, etc...). Je suis moins réservé sur la géothermie et le photovoltaïque.

Je crois en la recherche sur les moteurs plus économes en carburants en attendant de nouvelles technologies à hydrogène, ainsi qu'en l'accessibilité (technologique et financière) de nouveaux gisements de pétrole. Je crois aussi que nous ne pouvons faire l'impasse sur l'énergie nucléaire pour l'électricité, du moins de manière temporaire, encore que se pose le problème là aussi de la sécurité de l'approvisionnement en uranium. Je crois enfin à la nécessité de relations apaisées et mutuellement profitables avec la Russie.

Bref, en une diversification maximale de nos sources d'énergie et de nos sources d'approvisionnement, des efforts sur les économies d'énergie et la recherche.

## 7. LE SYNDICALISME EUROPÉEN DU PERSONNEL DE L'ENCADREMENT

Dans un contexte de pleine construction de l'Union européenne des citoyens, la résolution *Gil-Roblès du Parlement Européen du 25 Juin 1993 a adopté une position volontariste sur le « droit des salariés cadres à l'information, à la consultation et à une **représentation autonome**, dans les organes de concertation existants ou à établir ».*

*Cette résolution demande à la Commission de prendre les initiatives propres à garantir, dans les entreprises et groupes à dimension européenne, **le droit des salariés cadres à l'information et à la consultation**, ainsi qu'à une représentation leur permettant de siéger et d'agir de manière effective à l'intérieur des instances existantes ou à établir, pour l'ensemble des salariés, notamment dans le cadre de la Société européenne ou du comité d'entreprise européen.*

*Des progrès ont été indéniablement réalisés : la Confédération Européenne des Cadres (CEC) à laquelle adhère la CFE-CGC a été reconnue représentative par la Commission en 1992. Mais la reconnaissance pleine et entière de la représentation des managers de façon spécifique n'est toujours pas assurée au niveau du dialogue social européen (interprofessionnel et sectoriel) comme dans les entreprises.*

### 7.1. Soutiendriez-vous une nouvelle initiative du Parlement européen prônant la reconnaissance d'une représentation spécifique des personnels d'encadrement dans le dialogue social européen et dans les instances de représentation des salariés ? (1 500 signes maxi)

Oui.

**7.2. Qu'attendez-vous d'une organisation syndicale représentant le personnel d'encadrement telle que la CEC au niveau européen et de la CFE-CGC au niveau national ? (1 500 signes maxi)**

Le processus de décision au niveau européen implique une consultation préalable d'un certain nombre de lobbies, pour reprendre de manière non péjorative le terme anglo-saxon consacré. Les représentants des organisations de salariés, d'encadrement ou non, doivent faire savoir à tous les stades de ce processus (dans la phase préparatoire, au niveau de la Commission, mais aussi dans la phase législative, auprès du Conseil et des députés européens) leurs analyses, leurs positions et leurs attentes sur les textes qui les concernent. Je regrette par exemple que d'une manière générale, les organisations ou les entreprises françaises semblent être bien effacées, en comparaison de leurs homologues étrangers, ou se retrancher derrière les fédérations européennes et des positions consensuelles alors que le député que je suis attend souvent une analyse de ses compatriotes pour éclairer ses choix.

## **8. L'EXERCICE DU MANDAT DE DÉPUTÉ EUROPÉEN**

**8.1. Une fois élu(e), comment prévoyez-vous de rendre visible auprès des citoyens de votre circonscription les actions que vous mènerez ? (1 500 signes maxi)**

Il serait bien sûr plus facile de rendre compte de ces actions si les médias consentaient à s'intéresser à l'Europe (où 80 % des lois qui nous régissent sont pourtant décidées) au delà des quelques semaines précédant l'élection, s'ils organisaient des débats avec les élus ou leur permettaient, à égalité, un accès à leurs colonnes.

Mais je dispose d'un site internet pour rendre compte de mes interventions et de mes votes (le site du Parlement européen fait d'ailleurs la preuve de ce que, de tous les députés sortants du "Grand Est", j'ai été celui qui est intervenu le plus souvent). J'édite un petit journal "européen" ("Idendités") qui peut être diffusé gratuitement aux personnes qui en font la demande, mais hélas, faute de moyens, pas à l'ensemble des électeurs. Je tente de répondre aussi souvent que possible au courrier papier et électronique qui me parvient malgré les redoutables dispositifs de sécurité informatique et autres du Parlement.

Compte tenu de l'étendue des super-régions européennes, il est difficile d'être "proche" de ses électeurs. Pour parcourir ce secteur gigantesque qu'est la circonscription "Grand Est", je fais actuellement campagne en camping car ; si je suis réélu, j'envisage de le garder pour procéder périodiquement à des tournées destinées à rendre compte de mon mandat.

Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire.

Toutes les réponses seront publiées in extenso, sous format pdf, pour respecter leurs intégrités.